

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

Le Mercredi 28 Juin 2017, 18h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en la salle de la Mairie de FLAMANVILLE.

PRESENTS : M Alain PETIT / M Benoît LEMERCIER / M Emmanuel FECAMP / Mme Maryse FONTENAY / M Mickaël ANQUETIL / Mme Martine DUFILS / M Dominique SURAIS / M Nicolas BUNIAS/ M Olivier LETELLIER / Mme Jocelyne DUCOUROY

ABSENTS : Christophe CHOLLET donne pouvoir à M Emmanuel FECAMP

SECRETAIRE DE SEANCE : M Nicolas BUNIAS

APPROBATION DERNIERE REUNION

Le procès verbal de la séance du 10 Avril 2017 est lu et adopté à l'unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE DU 23 MAI 2017

BONS FOURNITURES SCOLAIRES

La Commission Sociale décide de distribuer des bons de fournitures scolaires (fournitures et livres) d'une valeur de 20 € aux enfants de la 6^{ème} jusqu'à 15 ans (nés entre 2002 et 2006). Ces bons seront distribués en juin 2017.

DICTIONNAIRE ENFANT ENTRANT EN 6ème

3 jeunes doivent intégrer la 6^{ème} à la rentrée 2017

Un dictionnaire leur sera offert pour la rentrée en 6^{ème}

La remise sera faite le **Jeudi 29 juin 2017** à 19h00 à la Mairie de Flamanville.

COLIS DES AINES

La Commission Sociale décide d'attribuer un colis aux personnes de plus de 60 ans n'ayant pas participé au repas. Les colis seront alors distribués directement au domicile des aînés une semaine avant le repas.

Pour l'année 2017 nous estimons le nombre d'aînés à 81 et la somme évaluée à environ 30 € par personnes.

REPAS DE LA COMMISSION SOCIALE

Le repas sera offert au choix aux plus de 60 ans, c'est-à-dire que les aînés pourront choisir s'ils préfèrent participer au repas ou recevoir un colis.

Le repas aura lieu le **dimanche 10 décembre 2017** (en 2018 il sera organisé le 09 décembre).

NOEL DES ENFANTS

Une fête ou un après-midi récréatif sera organisée par le comité des fêtes pour le Noël des enfants de Flamanville en décembre, elle aura lieu le **Dimanche 17 décembre 2017** (en 2018 elle sera organisée le 16 décembre).

CADEAU NAISSANCE

La Commission Sociale décide d'attribuer aux enfants qui seront nés en 2017 un bon d'achat de 15 € pour vêtement, jouet ou livre.

Le bon d'achat sera remis aux vœux du Maire le **20 janvier 2018**.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de :

Par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autoriser** la distribution des bons de fournitures scolaires d'une valeur de 20 € aux enfants de la 6^{ème} jusqu'à 15 ans (nés entre 2002 et 2006). Soit 30 enfants ce qui représente une dépense de 600 €
- **Autoriser** l'achat dictionnaire au profit de 3 jeunes qui intégreront la 6^{ème} à la rentrée 2017 ce qui représente une dépense de 60 €
- **Attribuer** un colis aux personnes de plus de 60 ans n'ayant pas participées au repas.
- **Offrir** un repas aux personnes de plus de 60 ans n'ayant pas bénéficiées du colis
- **Attribuer** aux enfants qui seront nés en 2017 un bon d'achat de 15 €

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE 2017/2018

Monsieur Alain Petit, Maire de Flamanville expose au Conseil Municipal, Considérant, que les tarifs de la cantine scolaire doivent être révisés, qu'ils s'élèvent actuellement à 2.75 € par repas pour les Flamanvillais et 4.75 € par repas pour les Extérieurs.

Il convient, d'établir de nouveaux tarifs à compter du 01 septembre 2017 au profit des Flamanvillais et des extérieurs.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

Etablir les tarifs de la cantine scolaire de Flamanville à compter du 1^{er} septembre 2017 de façon suivante :

- 2,81€ par repas pour les Flamanvillais
- 4,75 € par repas pour les Extérieurs.
- Les tarifs de la garderie restent inchangés pour l'année 2017/2018

RYTHMES SCOLAIRE 2017/2018

Nous sommes en attente d'une directive Ministérielle qui confirmerait que les communes qui le souhaitent pourraient revenir à la semaine des quatre jours.

A ce sujet, nous avons eu une réunion le 22 juin avec les communes de Cideville et Motteville lors de laquelle il a été convenu de proposer à chaque conseil municipal de se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2017.

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les 3 communes ont pour avis de repasser à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée 2017-2018 de façon suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi 9H-12H et 13H30-16H30

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Accepter le retour à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017.

Conseil Municipal de Flamanville du 28/06/2017

RENOVATION DE LA NEF LACEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire expose, afin d'achever la rénovation extérieure de l'église et au vu de l'état de dégradation de la nef et ainsi qu'il a été convenu lors du conseil du 25 janvier 2017, il a été autorisé la réalisation des travaux de rénovation des façades extérieures de la nef de l'église de Flamanville.

L'appel à projet sera lancé durant le deuxième semestre 2017.

Les travaux démarreront en début d'année 2018 et dureront environ 6 mois et consisteront à :

- Restauration de vitraux qui s'élève à 44 756.66 € TTC soit 37 297.22 € HT
- Restauration des menuiseries extérieures qui s'élève à 15 783.78 € TTC soit 13 153.15 € HT
- Restauration des façades dont le devis de maçonnerie s'élève à 87 363 € TTC soit 73 030 € HT
- Frais de Maitrise d'œuvre qui s'élèvent à 5 460 € TTC

L'estimation des travaux s'élève à **153 636.44 € TTC**

Il convient donc dès à présent de constituer le dossier de consultation des entreprises puis de lancer la procédure d'appel d'offre. La commission d'appel d'offre se réunira fin août pour l'ouverture des plis puis elle procédera à l'analyse des offres afin de sélectionner les entreprises qui seront retenues. Cette commission s'est également réunie régulièrement afin d'échanger sur l'avancement et le suivi des travaux.

Afin de garantir le bon déroulement des travaux et de la procédure d'appel d'offre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à un économiste dont les missions seraient :

Phase PRO/DCE :

Elaboration du PRO après visa de l'Avant-Projet par le Maître d'Ouvrage. Les études phase PRO prendra en compte les observations faites sur le dossier AP.

Le dossier PRO comprendra :

- Les descriptifs par lots (C.C.T.P.),
- Etablissement des différentes pièces conformément au code des marchés Publics
- Les cadres de bordereau par lots (D.P.G.F.) avec quantités,
- L'estimatif par lot du coût des travaux,
- Le planning des travaux.

Phase ACT :

- L'ouverture des plis en présence du maître d'ouvrage
- L'analyses techniques et financières des offres des entreprises
- L'établissement du rapport final du marché de travaux

Après diverses consultations et négociations le prestataire retenu est la société Auvray Dubaillay dont la prestation s'élève à 5 460 € TTC. Cependant la Municipalité assurera la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

ACCEPTER de recourir à la société Auvray Dubaillay.

LANCER l'appel d'offre.

MANDATER le Maire pour signer les documents nécessaires.

VISITE INTERMEDIAIRE DE LA RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Elle aura lieu le 1^{er} week-end de septembre à l'occasion de la fête de Flamanville

17h00 accueil des donateurs

18h00 la messe

19h00 vin d'honneur et dépôt de gerbe

FETE DE FLAMANVILLE

Voici une ébauche de programme pour la partie médiévale de notre fête proposée par Jimmy BLIN

Les horaires sont modifiables selon votre propre planning d'animations.

Samedi 2 septembre

- 10h: Ouverture du campement médiéval
- 11h: Déambulation dans la commune
- 11h30: Démonstration de combat
- 14h30: Saynète (marché aux esclaves ou autre...)
- 15h00: Démonstration de combat
- 16h30: Saynète (fondation de la Normandie)
- 18h00: Démonstration de combat
- Soir: bûcher? Banquet?

Dimanche 3 septembre

- 10h: Ouverture du campement médiéval
- 11h00: Saynète (marché aux esclaves ou autre)
- 11h30: Démonstration de combat
- 14h30: Saynète (fondation de la Normandie)
- 15h00: Démonstration de combat
- 17h30: Démonstration de combat
- 18h: Fermeture du campement

Une réunion du comité des fêtes aura lieu le **mercredi 5 juillet à 18H30** pour organiser le week-end.

INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant l'achat de vaisselle et de panneaux de rue :

Pour l'achat de vaisselle pour la salle communale la proposition retenue est la suivante :

Devis N° 299005192 pour un montant de 353,66 € TTC auprès des comptoirs de Bretagne.

Panneaux de rue et supports pour les rues des écureuils, des pommiers et des vanneaux, la proposition retenue est la suivante :

Devis N° DEV 012241-1 d'un montant total de 940.08 € TTC auprès signaux Girod.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Autoriser la commande de panneaux de rue

La dépense d'investissement à l'article 21582 de 940.08 € TTC auprès de Signaux Girod

Autoriser la commande de vaisselle

La dépense d'investissement à l'article 2188 de 353.66 € TTC auprès des comptoirs de Bretagne

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 05 août au 22 Août inclus et réouverture le 23 août

Cindy en congés du 07 aout au 25 Aout inclus

Edwige en congé le 19 juillet et les 23 et 30 Aout

La prochaine réunion aura lieu le **27 septembre 2017 à 19H00**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 21h30